

En 1842, M. Liagre n'étant encore âgé que de 28 ans, est nommé aide-major et il fut attaché à divers corps jusqu'en 1851. C'est à cette époque que M. Liagre, après avoir servi son pays pendant 18 ans, rentra dans la vie civile. Il fut d'abord médecin à l'hôpital de Seclin. Les souvenirs qu'il a laissés dans cette ville ont tous à son plus grand honneur, et bien que depuis vingt ans, M. Liagre ait quitté Seclin, le concours nombreux de personnes honorables qui se firent un devoir d'assister aux funérailles, dit assez haut combien son caractère, sa science et son dévouement ont été appréciés. En 1852, M. Liagre vint se fixer à Roubaix, et il s'allia à une des plus anciennes familles de notre ville. Ses débuts furent modestes. Le dévouement et le savoir ne suffisent pas toujours pour improviser une nombreuse clientèle, mais la patience honore surtout quand elle est jointe à la dignité. Cette dignité de conduite et de vie, M. Liagre l'a toujours possédée à un degré éminent, et ces précieuses qualités, jointes à son esprit d'observation aussi éclairé que consciencieux, ne devaient pas tarder à lui attirer la confiance d'un grand nombre de familles. Pour parvenir à cette situation, jamais, ainsi qu'il l'a déclaré la voix autorisée qui s'est fait entendre le jour de ses funérailles, jamais M. Liagre n'eût recouru à ces moyens indécents dont a toujours eu horreur sa belle et loyale nature.

Pour M. Liagre, en effet, la médecine était plus qu'un art, c'était un dévouement. Devant une nombreuse assistance et en proie à une émotion légitime, M. le docteur Carrette a dit combien ce dévouement s'était prodigué en 1866, lors de l'épidémie qui a fait à Roubaix tant de victimes. Esclave de son service à l'hôpital, au chevet des malades jour et nuit, il eût le consolateur d'arracher à la mort un grand nombre de personnes frappées du terrible fléau.

Les vénérables sœurs de charité furent, elles aussi, les témoins émus et reconnaissants du dévouement de M. Liagre. La petite vérole sévissait avec rigueur dans ces jeunes orphelins de cet établissement; plusieurs fois chaque jour, M. Liagre, avec un zèle audacieux de son époque, venait donner ses soins les plus consciencieux à ces pauvres enfants déshérités de tout, fors de la charité chrétienne et du dévouement de la science. Le zèle et le dévouement se confondaient en effet dans cette œuvre bien pondérée. — Confrères de Saint-Vincent de Paul, il vous souvient sans doute avec quelle simplicité M. Pierre Motte disait à notre ami: « M. Liagre, pourriez-vous visiter tel ou tel malade », et avec quel accent de dévouement simple et grand, M. Liagre répondait: « Oui, j'irai ». — Dans la séance suivante, le rapport était fait exactement, car la ponctualité et l'exactitude n'étaient pas les moindres vertus de l'ancien Président de la Conférence de St-Martin. Y avait-il une démarche à faire, un malade à faire entrer à l'hôpital, la gratuité des médicaments à obtenir? M. Liagre était toujours là; se prêtant à tout et à tous, faisant enfin tout ce que son cœur et son dévouement chrétien lui inspiraient de faire. Aussi les familles pauvres qu'il visitait le portaient toutes dans leur cœur. — Il était généreux, et dernièrement encore, nous avons eu connaissance d'une avance pécuniaire assez considérable qu'il avait faite à une famille pauvre. Dans toutes les circonstances, il était l'homme de la charité. Pour n'en citer qu'un exemple, il recevait chez lui tous les jours, de deux à quatre heures, tous les malades qui voulaient aller le consulter. Inutile de dire que pour les pauvres, ses consultations étaient gratuites. Ce n'était pas des conseils donnés à la hâte, mais bien des avis mûrement médités, et, plus d'une fois, M. Liagre, n'écoulant que son dévouement, a fait gratuitement des opérations chirurgicales. Qui sait alors si cette même main qui avait tenu le scalpel, ne glissait pas dans la main du pauvre ouvrier souffrant, une généreuse aumône! Dieu seul le sait!

Chez notre vénéré ami, la modestie n'était égalée que par le dévouement et la bienveillance envers tous. C'était bien de sa bouche qu'il ne sortait jamais que des paroles justes, conciliantes, marquées au coin de la charité, de la franchise et de l'urbanité. Jamais, sa langue n'a prononcé sur le compte d'autrui un mot qui fût de nature à nuire à la réputation ou aux intérêts des autres.

(A suivre.) L. SCRÉPEL-CHRÉTIEN.

Cours public de chimie

Lundi 10 février, à huit heures du soir

Acide azotique ou eau forte; sa composition; ses propriétés; sa préparation; impuretés qu'il peut contenir et moyens pour l'en débarrasser; applications nombreuses: préparation des azotates, de l'acide sulfurique, de l'acide oxalique, de l'eau rigale, du fulmi-coton ou coton-poudre, de la nitro-benzine; son emploi pour nettoyer les bijoux d'or, pour graver sur cuivre et sur acier, pour teindre en jaune les plumes, la soie, etc.

Cours public de physique.

Mercredi 12 février, à huit heures du soir.

Autres applications de la force centrifuge;

ventilateur pour épurer le blé, pour activer les foyers, pour aérer les mines et les vaisseaux, pour ouvrir et nettoyer la laine et le coton; calcul pratique relatif au régulateur des machines; indicateur du niveau; en avant du générateur; flotteurs indicateurs du niveau sur le générateur; quelques propriétés des aimants et flotteur magnétique.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille LABITTE-MASSON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame JULIETTE MASSON, épouse de M. Jules LABITTE, décédée à Roubaix, le 7 février 1873, à l'âge de 35 ans, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 10 courant, à neuf heures du matin, en l'église Saint-Martin. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Latine, 24.

CONVOI FUNÈBRE

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame JULIE-JOSEPH DESPLANQUES, décédée à Roubaix, le 8 février 1873, à l'âge de 26 ans et 8 mois, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister au Convoi et Service solennels, qui auront lieu le Lundi 10 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sébastopol, 83.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré le lundi 18 février 1873, à dix heures, en l'église de Croix, pour le repos de l'âme de Monsieur CARLOS MAES, décédé à Roubaix, le 18 janvier 1873, à l'âge de 41 ans et 6 mois. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Etat-Civil de Roubaix.

6 février. — Jean-Baptiste Catelain, rue de la Croix. — Lévin Franck, rue de la Basso-Masure. — Jeanne Delplanque, rue Saint-Antoine. — Jules Disdal, rue du Port. — Hubert Mafice, rue des Arts prolongée. 7 février. — Marcellin Piat, rue du Ballon. — Gustave Baes, rue de l'Espérance. — François Verceleyen, rue des Foudrures. — Georges Moulart, rue du Bois. — Maria Schellinek, rue Bernard. — Julia Bierinx, rue Latérale. — Marie et Céline Lefebvre, jumelles, rue du Pile.

Décès.

6 février. — Fortunat Goube, 55 ans, teinturier, retiré du canal de Roubaix. — Henri Campion, 30 ans, fleur, à l'hôpital. 7 février. — Blanche Decraemer, 6 mois, rue de la Guingette. — Désiré Carrette, 4 mois, rue du Nouveau Monde. — Antoine Bardin, 26 ans, tisserand, rue des Longues-Haies. — Juliette Masson, 35 ans, ménagère, rue Latine. — Emile Derumez, 1 mois, rue des Filatures. — Florine Tricot, 42 ans, ménagère, rue de Lannoy. — Salomé, présenté sans vie, aux trois Ponts.

Cour d'assises du Nord.

Présidence de M. SAUVAGE. Assesseurs: MM. DESCHOTT et MARTINEL.

Audience du 6 février 1873.

Ministère public: M. PREUX, avocat-général.

1re Affaire. — Huis-clos.

L'accusé est le nommé Villers, Charles Benoit, âgé de 64 ans, marchand boucher, à Roubaix.

Déclare coupable avec admission de circonstances atténuantes, Villers est condamné à deux ans de prison.

Défenseur: M. Dalbertanson, du barreau de Lille.

2e affaire. — Coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

L'accusé est le nommé Piermau, Louis-Edmond; né à Denain le 14 février 1855, garçon boucher au même lieu.

Le 11 novembre 1872, vers 6 heures du soir, l'accusé Piermau, accompagné du nommé Mayeur, se rendit dans un cabaret tenu par le sieur Denembourg, où se trouvaient les sieurs Deguelde et Deron. La semaine précédente, Piermau avait eu une rixe où il aurait eu le dessous; c'était pour prendre sa revanche qu'il allait à la rencontre de Deguelde dans l'estaminet Denembourg. Piermau adressa à Deguelde des provocations auxquelles il ne répondit pas; pour éviter une lutte nouvelle, Deguelde et Deron se décidèrent à sortir. Mais Piermau les suivit et se jeta avec Mayeur sur Deguelde, qu'ils se mirent à frapper. La mère de celui-ci, Sophie Pasquet, veuve Deguelde, qui avait voulu venir au secours de son fils, fut renversée, et avec l'aide de quelques personnes rentra à son domicile. Deron avait voulu intervenir et protéger Deguelde; mais Mayeur l'en empêcha en le frappant; puis Piermau s'élança à son tour sur lui et lui porta dans le bas ventre un coup de pied qui le renversa.

Lorsqu'il vit son adversaire étendu sur le sol, Piermau, au lieu de ce calmer, s'acharna sur sa victime et lui lança de nouveau de violents coups de pieds dans le bas-ventre. Le malheureux Deron, pouvant à peine respirer, implorait la pitié de son agresseur. Celui-ci le labourait de coups et il ne s'en éloigna que lorsque sa fureur fut pleinement assouvie. Deron, presque évanoui, s'efforça de se traîner à quelque distance de là; il tom-

ba dans un ruisseau sans pouvoir se relever, et ce fut seulement avec l'aide d'un ouvrier mineur, le sieur Ledain, qu'il put se soulever et regagner son logement. Les blessures étaient des plus graves; il succomba le lendemain au matin.

Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, l'accusé est condamné à trois années d'emprisonnement et aux frais envers l'Etat. Défenseur: M. Allaert.

ANNUAIRE DE L'ARRONDISSEMENT

pour 1873 par RAVET-ANCEAU. Librairie ALFRED REBOUX, rue Nain, 1

Nouvelles du soir.

On nous écrit de Versailles:

« La commission des Trente vient de terminer sa séance. M. Thiers n'y assistait pas. On a commencé, avant la nomination de la sous-commission dont je vous ai parlé et qui n'aura lieu qu'à une séance ultérieure, on a commencé, dis-je, l'examen du projet avec les modifications proposées.

« Comme je vous l'avais fait pressentir en commençant, la majorité a repoussé absolument les modifications de M. Thiers à l'article 1er. Ainsi donc le président ne prendrait point part, d'une façon plus ou moins détournée aux délibérations. Une fois son avis donné sur un projet de loi, la séance sera levée et la délibération renvoyée à une séance ultérieure.

« Est alors venue la question des interpellations. Plusieurs projets nouveaux ou plutôt plusieurs réactions nouvelles se sont produites. On les a lus et discutées, mais sans en adopter une définitivement. Je vous signalerai particulièrement, comme se rapprochant plus de la rédaction de M. le président de la République, et comme une sorte de moyen terme, l'amendement de MM. Lacaze et d'Haussonville. Ces messieurs proposent de rédiger ainsi le paragraphe relatif aux interpellations sur la politique intérieure: «... Mais, si après délibération spéciale du conseil des ministres, M. le vice-président du conseil vient déclarer à la tribune que la responsabilité du président de la République est engagée, le président est alors entendu, après les formalités prescrites, etc. »

« On voit en quoi consiste la différence. Il y aura obligation pour le vice-président du conseil des ministres de signaler à l'Assemblée la décision du conseil, au lieu que dans la rédaction primitive de M. Thiers, il suffisait que le ministre interpellé mit en avant cette délibération pour couvrir sa responsabilité de la responsabilité du président.

« Il y a encore plusieurs autres réactions. La commission s'a rien décidé. Elle se réunit demain pour continuer son travail; après le vote de cet article sur les interpellations, elle abordera ensuite l'article libellé par M. Dufaure ou mieux la par lui mercredi. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 8 février.

L'amiral Pothouau, ministre de la marine, est complètement rétabli de son indisposition: il a repris hier la signature de son ministère.

L'intérim confié au général de Gissey cesse à dater d'aujourd'hui.

Dans son audience du 4 février, le tribunal correctionnel de Lisieux, jugeant neuf individus arrêtés pour possession d'affiliation à l'Internationale, a condamné:

Pagnol à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et 5 ans de surveillance.

Saint-Denis à 4 mois de prison, 50 fr. d'amende et 5 ans de surveillance.

Huet à 3 mois de prison, 50 fr. d'amende et 5 ans de surveillance.

Prévost à 2 mois de prison.

Herson à un mois de prison et 50 fr. d'amende.

Legoff à un mois de prison.

Leroger à 15 jours.

Bourgeois à 15 jours.

Leroy à 8 jours. Tous solidairement aux dépens.

Marseille, 7 février, soir.

On mande de Rome en date de ce jour: Le Pape, recevant les évêques italiens, dit, en parlant de la question des corporations religieuses: « Il faut espérer dans le ciel, car les puissances ne veulent rien faire d'efficace en faveur des derniers restes des institutions monastiques en Italie. »

Le conseil supérieur des associations catholiques d'Espagne a envoyé au Pape une adresse portant les noms les plus illustres de la nation.

M. de Corcelles sera reçu demain en audience privée.

Londres, 7 février, soir.

Chambre des communes. — M. Gladstone, faisant allusion aux observations de M. Ryland, dit que le gouvernement n'a nullement suivi une ligne de conduite exceptionnelle dans les négociations pour le traité de commerce avec la France, par suite des conditions spéciales du gouvernement français. L'Angleterre a toujours accepté la forme de gouvernement que la France peut se choisir, et agit à son égard comme à l'égard des autres pays.

Madrid, 7 février, soir.

Le train du Nord a déraillé aujourd'hui. La ligne est rétablie, mais le trafic est encore suspendu sur le tronçon de Guipuzcoa. Un service de voitures a été établi.

Les nouveaux facteurs de la poste de Madrid ont commencé leur service.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 8 février. (Dépêche de MM. Kablé, Besswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 300 b., marché calme, petite demande, disponible et livrable sans changement.

Liverpool, 8 février. (Dépêche de MM. Kablé, Besswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 3,000 b., marché calme, sans changement.

New-York, 8 février. (Dépêche de MM. Kablé, Besswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) 21 1/8. — Recettes 120.

Liverpool, 7 février. Clôture: Disponible, calme; marché inchangé. Livrable: offert.

Vendu 8,000 balles dont 1,000 balles pour la spéculation et l'exportation. Ventes de la semaine 63,000; Spéculation 3,000; Exportation 6,000; Importation 49,000; Stock 445,000; Flottant, 373,000.

Liverpool, 7 février.

Cote officielle hebdomadaire:		
Middl.	Upland	9 15/16
	Orléans	10 3/16
	Egyptien	10 1/2
Fair	Egyptien	10 1/4
	Mobile	10 1/16
	Pernam	10 3/8
	Bahia	10 1/8
	Macao	10 3/8
	Maranham	11
	Smyrna	8 1/8
	Dholerah	6 15/16
	Oomra	7 5/16
	Broach	7 1/16
	Scinde	5 1/8
	Madras	6 3/4
	Bengale	4 3/4
Good fair		5 1/2
fair	Tinnivelly	6 3/4
	Rio	10 3/8

New-York, 7 février. Agio sur or, clôture: 418 7/8. plus haut 413 7/8. plus bas 113 3/8. Change sur Londres 199 1/4. 5/20 américain 115 3/8. Coton 21 1/8.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX

Dimanche 9 février 1873.

Première représentation de: **Marianne la vivandière**, drame en 7 actes, de MM. A. Bourgeois et M. Masson.

MM. MARIUS, le général Bernard; SCARLAT, Victor; H. CADINOT, Martial, tambour-major; Mme DESTRE, la vivandière; MM. MAX, le baron de Trouville; DUBAUX, Edgar; VALETTE, Gaston; LEMAITRE, Belavoine; ANGELE, Fritz; LUDOVIC, un chasseur; Mmes CADINOT, Hélène; MAX, Muller.

1er acte, le mariage; 2e acte, le trésor; 3e acte, la roue de l'aveugle; 4e acte, la provocation; 5e acte, les craintes d'une mère; 6e acte, mère et fils; 7e acte, la justification.

Les enfants terribles, vaudeville en 2 actes de MM. Clairville et L. Thiboust.

MM. H. CADINOT, Gustave. — VALETTE, Coquardeau. — DUBAUX, Arthur. — ANGELE, Landerneau. — M. ANDRAUD, Titine. — MAX, Herminie. — MARTE, Toto. — MARIUS, Tapotte.

Bureau à 5 h 3/4. Rideau à 6 h 1/4.

Ordre du spectacle: 1er Marianne; 2e Les enfants terribles.

Demain lundi: **Cadinot enlèté par Scarlat**. — **Les noces de Januette**, opéra-comique. — **Les mémoires du diable**, comédie en 3 actes.

ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE et la VIE Auguste FERON. Lille, 59, rue de Tournai, 59, Lille. Représentation de l'Assuré (sans frais pour l'Assuré).

dans toutes les opérations d'Assurances: Polices, Renouvellements, Avenants, etc.

DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNES facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti. DENTS et DENTIERS, système Américain. Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER

DENTISTE 66, rue d'Angleterre, à LILLE.

M. Eugène Deligny, dont les éditeurs Michel Lévy frères ont déjà publié quatre volumes, *l'Héritage d'un banquier*, *Mémoires d'un dissipateur*, *le Secret de M. de Boisouange*, le *Talisman de Robert Nels*, vient de faire paraître chez l. s mêmes éditeurs une nouvelle et très spirituelle satire des mœurs contemporaines en un volume, *la Grande Dame et la Normande*.

BOURSE DE PARIS

DU 7 FÉVRIER

VALEURS	Cours	1er cours	2e cours	3e cours
A TERME				
3 0/0	55.77	55.70	0.07	0.00
5 0/0 1871	87.80	87.45	0.35	0.00
5 0/0 1872	90.77	90.65	0.12	0.00
Foncier	825.50	820.00	5.50	0.00
Mobilier	428.75	432.50	3.75	0.00
Générale	592.50	591.25	1.25	0.00
Est	523.75	522.50	1.25	0.00
Lyon	885.00	876.25	8.75	0.00
Midi	589.00	583.75	5.25	0.00
Nord	1005.00	1000.00	5.00	0.00
Orléans	863.00	856.25	6.75	1.25
Ouest	800.00	795.00	5.00	0.00
Gaz	728.75	728.75	0.00	0.00
Immobilière	8.00	8.00	0.00	0.00
Trésor	8.00	8.00	0.00	0.00
Suez	410.00	407.50	2.50	0.00
Italien	66.30	66.45	0.15	0.00
Espagne	482.50	482.00	0.50	0.00
Autriche	778.50	778.25	0.25	0.00
Lombard	457.50	461.25	3.75	0.00
COMPTANT				
3 0/0	55.60	55.65	0.05	0.00
5 0/0 1871	87.50	87.00	0.50	0.00
5 0/0 1872	90.70	90.60	0.10	0.00
4 1/2	81.00	80.00	1.00	0.00
Morgan	513.75	511.00	2.75	0.00
Ville 1869	275.00	275.50	0.50	0.00
Ville 1871	248.75	249.00	0.25	0.00
Banque	4475.00	4440.00	35.00	0.00
Est	270.75	271.00	0.25	0.00
Lyon	277.50	277.50	0.00	0.00
Midi	271.75	272.50	0.75	0.00
Orléans	271.75	271.50	0.25	0.00
Orléans à Ch.	225.00	225.00	0.00	0.00
à Rouen N.	225.00	225.00	0.00	0.00
à Sud	225.00	225.00	0.00	0.00
EN BANQUE				
Dollars	105 1/2	105 7/8	0.25	0.00
Espagne Int.	23 1/8	23.00	0.00	0.00
Esp. Ext. 1869	26 1/8	26 1/8	0.00	0.00
Esp. Ext. 1871	26 1/8	26.00	0.00	0.00
Turc	51.25	51.20	0.05	0.00

BOURSE DE LILLE

du 7 février 1873

COURS PRÉCÉDENT.

FONDS DE L'ÉTAT

Rente 3 0/0 47 1/2

Rente 4 1/2 0/0 90 1/2

Rente 5 0/0 100 1/2

Emprunt 5 0/0 1871. 64 fr. 90

Emprunt 5 0/0 1872. 21-50 versés

OBLIGATIONS DES VILLES

Paris 1855-1860 325 00

Paris 1868 425 00

Paris 1869 425 00

Paris 1871 425 00

Lille 1860 85 00

Lille 1863 85 00

Lille 1868 430 00

Roubaix-Tourcoing omb. à 50 fr. 36 00

Armentières 85 00

Bordeaux 85 00

Département du Nord 85 00

Amiens 85 00

CHEMINS DE FER